

Département du Puy-de-Dôme

# Commune de Saint-Julien-de Coppel

15CCH038

Mars 2017



## Actualisation du zonage d'assainissement communal

### Phases 1 et 2 - Compléments



**Siège Social**  
Parc de l'Ile - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE Cedex

**Direction France-Est  
Agence Régionale Auvergne**  
ZAC du Cheix - 3 rue Enrico Fermi  
63540 ROMAGNAT



## Sommaire

1... Introduction .....	1
2... Choix de la collectivité.....	2
<b>2.1 Scénarios retenus par secteur .....</b>	<b>2</b>
<b>2.2 Evolution du prix de l'eau .....</b>	<b>3</b>
3... Suite à donner .....	4

## 1 INTRODUCTION

Suite à la présentation du rapport de Phases 1 et 2 par SAFEGE au Comité de Pilotage, celui-ci a ensuite pris une décision par rapport à chaque projet qui ont été étudiés dans le cadre de cette révision de zonage.

Ainsi, la Mairie ne retiendra que la solution de l'assainissement collectif pour les villages de Jallat, Serpes et Layras. Tous les autres villages et hameaux resteront en assainissement non collectif.

Cette note complémentaire vient résumer les choix de la collectivité et modifier l'analyse financière en conséquence.

## 2 CHOIX DE LA COLLECTIVITE

Suite à la présentation des différents scénarios étudiés dans le rapport de Phases 1 et 2, la commune a retenu les solutions ci-dessous.

### 2.1 Scénarios retenus par secteur

#### ➤ Jallat – Serpes - Layras

La commune a retenu la solution de l'assainissement collectif sur ce secteur permettant ainsi aux habitations n'ayant pas ou peu de terrain de se mettre en conformité.

#### ➤ Lassias – Le Chalard – La Guesle

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ Roche

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ Cerfeuil

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ Coppel

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ La Rouveyre

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ La Boissière – Le Magnat – Saint Julien

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ Le Vialard

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ Boisseret

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur ce secteur.

#### ➤ Autres secteurs

La commune a retenu la solution de l'assainissement non collectif sur l'ensemble des autres secteurs : **les Rochettes Hautes et Basses, la Petite Prade, Saint-Cirgues, Champ Blanchi, Jarliat, la Chéride, Pointilloux, Lides, le**



**Magnant, la Boissière Ouest, Lavaure, Saint-Charmand, les Couleaux, les Antoines et les Coins.**

## 2.2 Evolution du prix de l'eau

Le tableau ci-après précise l'évolution du prix de l'eau à l'horizon 20 ans, si la commune réalise les travaux d'assainissement collectif sur le secteur de Serpes-Jallat-Layras.

L'équilibre du budget est obtenu moyennant une hausse de la redevance assainissement de 0,66 € HT, soit un montant de 2,88 € HT pour 2,12 € HT actuellement.

Ce calcul prend en compte les subventions potentiellement accordées à la commune par les financeurs selon les taux et conditions applicables aujourd'hui et détaillée dans le rapport de Phases 1 et 2.

**Commune de SAINT JULIEN DE COPPEL**  
**Simulation financière sur 20 ans - consommation réelle**

<b>A Investissement</b>	
Coût total (€HT)	574 297
Subventions maximales accordables (€HT)	344 719
<b>Part communale subventions déduites (€HT)</b>	<b>229 578</b>

<b>B Dépenses annuelles cumulées sur 20 ans</b>	
Annuités d'emprunt nécessaire pour financer la part communale (€HT) avec un emprunt de 3.5 % sur 20 ans	16 153
Frais d'entretien annuel	50 000
<b>Total dépenses annuelles cumulées sur 20 ans</b>	<b>1 323 067</b>

<b>C Recettes annuelles cumulées sur 20 ans</b>																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">Nombre d'abonnés actuels</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">308</td> <td style="width: 40%;"></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'abonnés supplémentaires futurs</td> <td style="text-align: right;">65</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'abonnés total futur</td> <td style="text-align: right;">373</td> <td></td> </tr> <tr> <td>m<sup>3</sup> taxés actuels</td> <td style="text-align: right;">18 867</td> <td></td> </tr> <tr> <td>m<sup>3</sup> taxés supplémentaires futurs</td> <td style="text-align: right;">3 982</td> <td>sur la base de la consommation réelle 2015</td> </tr> <tr> <td>m<sup>3</sup> taxés total futur</td> <td style="text-align: right;">22 849</td> <td></td> </tr> </table>	Nombre d'abonnés actuels	308		Nombre d'abonnés supplémentaires futurs	65		Nombre d'abonnés total futur	373		m <sup>3</sup> taxés actuels	18 867		m <sup>3</sup> taxés supplémentaires futurs	3 982	sur la base de la consommation réelle 2015	m <sup>3</sup> taxés total futur	22 849		
Nombre d'abonnés actuels	308																		
Nombre d'abonnés supplémentaires futurs	65																		
Nombre d'abonnés total futur	373																		
m <sup>3</sup> taxés actuels	18 867																		
m <sup>3</sup> taxés supplémentaires futurs	3 982	sur la base de la consommation réelle 2015																	
m <sup>3</sup> taxés total futur	22 849																		
Redevance annuelle d'abonnement 0.0 €HT/abonné/an	0																		
Redevance annuelle d'assainissement 2.78 €HT/m <sup>3</sup>	63 519																		
<b>Total recettes annuelles cumulées sur 20 ans €HT</b>	<b>1 270 386</b>																		

<b>D Recette exceptionnelle en €HT (perçue une fois)</b>	
Taxe de raccordement 800 €HT/abonné	52 000
Nombre d'abonnés concernés 65	

<b>E Part communale prise sur le budget général de la commune cumulées sur 20 ans pour équilibrer le budget assainissement en €HT</b>	<b>0</b>
---	----------

<b>BILAN Budget assainissement (B-C-D-E) sur 20 ans en €HT</b>	<b>-681</b>
--	-------------

**Remarques :**

L'équilibre du budget est obtenu moyennant une hausse de la redevance assainissement de 0.66 € HT soit un montant de 2,78 € HT pour 2,12 € HT actuellement.

### 3 SUITE A DONNER

Suite à ces décisions du Comité de Pilotage, la carte de zonage et la notice l'accompagnant devront être rédigées et élaborées en vue de les présenter en enquête publique.

